

Fiche missions pour les volontaires du Service Civique œuvrant au sein des conseils citoyens

Mission : Accompagner la mise en place et le fonctionnement des conseils citoyens

Objectif

Développer l'engagement citoyen des habitants – et notamment des jeunes - et favoriser leur participation à la co-construction des contrats de ville au travers les conseils citoyens.

Mission

Le volontaire soutient la mise en place et le fonctionnement du conseil citoyen et participe à son animation. Il développe l'engagement des jeunes dans la vie du conseil citoyen.

➤ **Soutenir la mise en place du conseil citoyen**

Encadré par l'équipe de projet de préfiguration du conseil citoyen, le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des habitants pouvant devenir membres du conseil citoyen ; cibler notamment les habitants peu habitués à participer à la vie locale ; participer au repérage et à la mobilisation des jeunes ;
- Repérer des leaders – notamment jeunes – peu connus des institutions et des associations ;
- d'information et de mobilisation des habitants en vue de la constitution du conseil citoyen ;
- Repérer des capacités d'initiatives et initiatives informelles portées par les habitants et notamment les jeunes ; aider au repérage des démarches participatives mises en place dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville (PRE, ASV, GUP...) et contacter les habitants impliqués ;
- Ecouter les habitants et comprendre quels problèmes peuvent devenir des leviers d'action collective pour le conseil citoyen ; aider les habitants à formaliser ces problèmes et à les porter au sein du conseil citoyen.

➤ **Soutenir le fonctionnement du conseil citoyen**

Le volontaire **n'assume pas l'animation du conseil citoyen**, mais il soutient la fonction animation du conseil :

- Participer à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du conseil citoyen ;
- Apporter dans les réunions les « situations-problème » repérées lors des contacts directs avec les habitants, notamment des jeunes, pour que les membres des collèges du conseil citoyen puissent s'en emparer ;
- Accompagner l'animateur dans l'information et la mobilisation (contacts des membres des collèges en amont des réunions, etc...) ;
- Participer à la prise de notes, rédaction, circulation et approbation des comptes rendus des réunions du conseil citoyen ;

- En lien avec l'animateur, repérer des outils existants (vidéos, jeux...) pouvant servir de support de débats lors de réunions (notamment thématiques) du conseil citoyen ;
 - En lien avec l'animateur, repérer les démarches et outils pouvant contribuer à une animation participative des réunions et rencontres du conseil citoyen ;
 - Participer à la conception (repérage des besoins, définition des contenus pédagogiques, repérage des intervenants et ressources...) et à la mise en place de formations des membres des conseils citoyens ;
 - Si le conseil citoyen est porteur d'un FPH, le volontaire peut participer aux côtés de l'animateur au repérage des actions susceptibles d'être appuyés par le FPH, à l'instruction des demandes et à la préparation des travaux des comités de gestion.
- **Favoriser l'engagement des jeunes dans (ou aux côtés) des conseils citoyens**
- Favoriser les liens intergénérationnels au sein du conseil citoyen ;
 - Favoriser l'engagement des jeunes en les mobilisant - au sein ou aux côtés des conseils citoyens - sur des actions pouvant aboutir ;
 - Aider le conseil citoyen – et plus spécifiquement les membres du collège habitants – à concevoir et construire des projets autour de la jeunesse, visant l'amélioration de la vie quotidienne de tous les habitants du quartier ;
 - Participer à la valorisation du conseil citoyen et de ses actions à travers une diversité de supports (newsletter, site internet, affiches et flyers, vidéos, photos, reportages écrits ou radios pour le bulletin municipal, les radios locales...) ;
 - En lien avec l'animateur et en s'appuyant sur les ressources locales (centre social, service municipal de la jeunesse, association d'éducation populaire...) repérer et mobiliser des jeunes (de manière régulière ou épisodique) pour la valorisation des actions du conseil citoyen.

Types d'organisme pouvant missionner les jeunes en Service Civique

Si le conseil citoyen a une personnalité juridique :

- si le conseil citoyen est porté par une association ou structure susceptible d'encadrer le jeune (association d'éducation populaire, centre social...) le volontaire est rattaché à cette association
- si le conseil citoyen est porté par une association nouvellement créée mais disposant des moyens (notamment humains) rendant possible l'encadrement du volontaire, il est rattaché à cette structure

Si le conseil citoyen n'a pas de personnalité juridique /si l'association nouvellement créée n'a pas de capacités d'encadrement du volontaire :

- Le volontaire peut être rattaché à un centre social ou une association d'éducation populaire, susceptibles de mieux encadrer le jeune dans sa tâche de soutien au conseil citoyen.
- La ville ou l'agglomération pourraient porter le volontaire, voire un délégué du Préfet (discussions en cours avec le ministère de l'intérieur)

- Le portage du volontaire par l'agglomération rendrait possible la mise en réseau de l'ensemble des volontaires des sites et faciliterait la mutualisation et le montage d'actions de formation et d'échanges de pratiques
- Dans tous les cas il est précisé que le volontaire est mis au service du conseil citoyen (et pas du centre social, DDCS, ville et aggro...) et réalise les missions qui lui sont attribuées.